

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 28 Mai 2018**

**Objet**

**Subvention à  
l'Association  
Habillée des  
Jeunes Sapeurs-  
Pompiers de la  
Benauge – Année  
2018. Décision**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 Mai 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme GRANJEON à M. PUYOBRAU –  
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN  
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX –  
Mme VELU à M. CALT**

**Absent Excusé :**

**M. BELLOC**

**Absente :**

**Mme CAGNIN**

**Mme REMAUT a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Benauge a pour objectif principal la formation des jeunes sapeurs-pompiers aux gestes de premiers secours.

L'association propose :

- Des cross,
- Parcours sportifs,
- Participation aux commémorations,
- Téléthon.

En 2017, l'association a participé aux cérémonies commémoratives, organisation du téléthon, cross départemental des sapeurs-pompiers.

Pour 2018, l'association propose le maintien leur participation aux cérémonies, au cross et l'organisation du téléthon.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'Association Habilitée des Jeunes Sapeurs-Pompiers une subvention de 200 € pour l'année 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;  
Vu la demande de l'Association Habilitée des Jeunes Sapeurs-Pompiers ;  
Vu le bilan financier de l'Association pour 2017 et son budget prévisionnel 2018 ;  
Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 17 mai 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser 200 € de subvention à l'Association des Jeunes Sapeurs- Pompiers de la Benauge pour 2018.

**DIT** que les fonds seront inscrits au Budget primitif 2018.

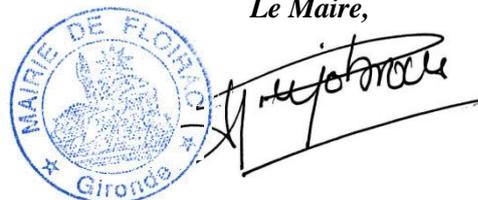
Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : <b>31</b>
Pour : 31
Contre :
Abstention :

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 29 Mai 2018**

**Le Maire,**



The image shows a circular official stamp of the Mairie de Floirac, Gironde. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FLOIRAC' at the top and 'Gironde' at the bottom, with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.